

République Française

**/ Délibération n° 2023/9**

FINANCES LOCALES. Budget annexe Régie autonome de restauration scolaire et sociale. Modification du montant du reversement de l'excédent vers le budget principal.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** M. Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

**/ Rapport n° 9**

**FINANCES LOCALES.** Budget annexe Régie autonome de restauration scolaire et sociale. Modification du montant du reversement de l'excédent vers le budget principal.

Direction Ressources Financières

---

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la Régie autonome de restauration scolaire et sociale est un budget annexe de la Ville de Vénissieux, de type service public industriel et commercial. Ce type de budget annexe est financé principalement par ses recettes propres issues de l'exploitation auprès des usagers en application des articles L2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). En cas d'excédent de clôture de ce budget annexe, un reversement de celui-ci est possible au budget principal dans des cas limitativement énumérés par le CGCT. Ainsi, le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement qui devraient être réalisées à court terme.

Il est rappelé que le compte de gestion et le compte administratif 2022 ont fait apparaître les résultats de clôture de fonctionnement suivants pour le budget annexe Régie autonome de restauration scolaire et sociale :

- Budget annexe Régie autonome restauration scolaire et sociale	346 920.61€
-----------------------------------------------------------------	-------------

Par délibération en date du 19 juin 2023, ce résultat a fait l'objet d'une affectation au budget supplémentaire du budget annexe en application des dispositions des articles L2311-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le résultat de fonctionnement a été affecté de la manière suivante :

- Compte 1068 – recette investissement (couverture besoin de financement) : 11 925.66 €
  - Compte 002 – recette fonctionnement (résultat reporté) : 334 994.95 €
- Ce résultat reporté sera reversé au budget principal.

Il est proposé de réduire le montant du résultat à reverser au budget principal. La conservation des excédents permettra ainsi à la régie d'absorber les augmentations de coûts prévues en 2024, sans avoir à augmenter les tarifs de vente. Le résultat à reverser au budget principal ne serait donc que de 145 524.93€, correspondant au résultat de l'exercice 2022 (les résultats reportés des années antérieures sont donc conservés par la régie).

La modification de l'affectation du résultat de fonctionnement aboutirait à la répartition suivante :

- Compte 1068 – recette investissement (couverture besoin de financement) : 11 925.66 €
- Compte 002 – recette fonctionnement (résultat reporté) : 334 994.95 €  
dont résultat reversé au budget principal : 145 524.93 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-1 et suivants, L2311-5 et suivants et l'article R2221-48 ;

Vu la délibération d'affectation du résultat en date du 19 juin 2023 ;

Considérant le besoin de financement du budget annexe Régie autonome de restauration scolaire et sociale pour l'exercice 2024 ;

République Française

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A la majorité  
décide de :

- Fixer le montant du reversement 2023 du budget annexe Régie autonome de restauration scolaire et sociale vers le budget principal à 145 524.93 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN